

# Autorisation sortie



Nous autorisons notre enfant à se déplacer à pied pour accompagner le groupe de sa garderie et son éducatrice en milieu familial, sa remplaçante ou son assistante lors de sorties à l'extérieur de la cour du service de garde.

Ces activités ont lieu à proximité du service de garde :  
Tel que,... promenades dans le quartier, aller au parc,... etc.

Cette autorisation est valide jusqu'à ce que l'enfant quitte le service de garde.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signatures des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_